

Le 6 juin 2014

Communiqué de presse

Le Centre d'études de l'emploi vient de publier le **Document de travail** n° 170, « **Effet de la maternité sur la rémunération des mères et facteurs explicatifs : une comparaison public/privé** ».

La féminisation du secteur public français (59,8 % des emplois en 2010, contre 39 % dans le secteur privé) s'explique notamment par une offre plus importante de mesures de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Ces mesures expliquent également en partie pourquoi les mères du secteur public n'effectuent pas les mêmes transitions professionnelles, à la naissance d'un enfant, que celles du secteur privé. Plus précisément, les interruptions de carrière après la naissance d'un enfant sont plus fréquentes et durent plus longtemps dans le privé. Or, elles sont susceptibles d'avoir un impact fortement négatif sur les carrières salariales des mères. Par conséquent, l'écart de salaire entre les mères et les femmes sans enfant (*family pay gap*) est susceptible de différer d'un secteur à l'autre.

Le document s'attache à comparer l'ampleur et les facteurs explicatifs du *family pay gap*, en mobilisant les données de l'enquête *Familles et Employeurs* réalisée par l'Ined et l'Insee sur un échantillon représentatif de ménages. Ses principaux résultats sont les suivants :

- l'effet pénalisant de la maternité sur le salaire mensuel ne se manifeste qu'à partir du deuxième enfant, et de façon beaucoup plus sensible dans le secteur privé ;
- dans les deux secteurs, cette pénalité s'explique en totalité par les mêmes facteurs : réduction de l'offre de travail des mères, interruptions de leur carrière, moindre accès aux responsabilités, ajustements des conditions de travail ;
- en revanche, l'importance relative de ces facteurs diffère, avec des interruptions de carrière plus fréquentes et pénalisantes dans le privé.

Document de travail, n° 170, mai 2014, **Chloé Duvivier, Mathieu Narcy**.